

**PROFILS ET CONDITIONS D'ACCEPTATION
JET ET SCOOTER DES MERS**

JET ET SCOOTER DES MERS	
Le JET	JET âgé de moins de 10 ans, équipé d'un coupe-circuit et conforme à la réglementation Française, d'une valeur comprise entre 1524€ et 20000€ Assurance de la remorque possible en Dommages La valeur cumulée du JET et de sa remorque ne pouvant dépasser 22000€
Age de l'Assuré	A partir de 16 ans
Permis en cours de validité	Permis Fluvial ou Permis Mer
Zone de Navigation	En plaisance, le JET est garanti dans les limites géographiques ainsi définies : Nord 60° latitude Nord , Sud 35° latitude Nord, Est 30° longitude Est, Ouest 20° longitude Ouest
Usage	Le JET est garanti uniquement en usage plaisance, en dehors de toute compétition et de tout entraînement
CONDITIONS D'ACCEPTATION	
Sinistres Responsables	Ne pas avoir eu de sinistre responsable même partiellement avec un JET ou un bateau à moteur
Résiliation Assureur	Ne pas avoir eu de contrat d'assurance Navigation de plaisance pour un JET ou un bateau à moteur résilié pour sinistres ou non paiement de prime
GARANTIES	
Responsabilité Civile + Individuelle Accident	√
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	√
Dommages	√
Vol	√
FRANCHISES	
Conduite Exclusive	750€ si le pilote au moment du sinistre n'est pas l'assuré, son conjoint ou concubin ou leurs enfants
Dommages	10% des dommages avec un minimum de 304€ Frais de retraitement limités à 150€
Vol	20% de la valeur de remplacement du JET à dire d'expert au jour du sinistre, dans la limite de la valeur déclarée, avec un minimum de 609€